



BOUSCULONS NOS IDÉES, CONSTRUISONS L'AVENIR



AGENDA 21 DE CAGNES-SUR-MER

**UN PROGRAMME D' ACTIONS
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ÉDITO



LOUIS NEGRE
Maire de Cagnes-sur-Mer
Sénateur des Alpes-Maritimes

Toujours fidèle à mon engagement d'offrir à mes concitoyens le climat harmonieux et solidaire auquel ils aspirent, j'ai choisi d'inscrire mon troisième mandat en tant que Maire de Cagnes-sur-Mer dans une démarche de développement durable. Cette volonté correspond, en l'occurrence, au cadre de mes fonctions de Sénateur des Alpes-Maritimes et de Membre du Groupe de Suivi du Grenelle de l'Environnement.

Depuis de nombreuses années, Cagnes-sur-Mer, commune particulièrement sensibilisée aux enjeux mondiaux concernant la préservation de notre planète, a choisi de prendre en compte dans son développement des critères favorisant la réduction des impacts environnementaux, l'essor économique et la croissance sociale. Le choix de s'engager dans l'Agenda 21 permet maintenant d'aller encore plus loin dans cette voie en favorisant l'instauration pour la ville d'une stratégie globale, cohérente et innovante autorisant la poursuite des efforts déjà engagés.

L'Agenda 21 vise ainsi à définir des objectifs à atteindre pour les cinq années à venir au travers d'une série de 50 actions que j'ai souhaitées concrètes, réalistes et adaptées aux attentes de notre territoire.

A présent, toutes les conditions sont réunies pour la réussite de cet ambitieux projet qui a placé au cœur de son déroulement la concertation auprès des citoyens. Celle-ci a d'ailleurs toujours constitué le fil directeur de mon action et avait déjà pu se concrétiser au cours de ce formidable exercice de démocratie participative que fut l'élaboration de nos deux "Livres Blancs" en 1995 et en 2005. Une dynamique a pu ainsi se mettre en place et se poursuivre grâce à l'Agenda 21, que ce soit lors des ateliers, de l'enquête d'opinions ou des nombreuses réunions publiques qui ont permis aux Cagnois de prendre part aux échanges et d'être force de propositions.

Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui le fruit de cet exercice qui s'est déroulé sur près de deux années et qui a donné lieu à ce travail de réflexion conjoint.

Ce programme en 50 actions s'inscrit enfin dans une démarche de suivi et d'amélioration continue, notamment grâce à la mise en place d'un système d'évaluation et de veille permanente dont les résultats vous seront communiqués régulièrement.

SOMMAIRE

ÉDITO	P. 3
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 6
"PENSER GLOBAL POUR AGIR LOCAL"	
L'AGENDA 21 DE CAGNES-SUR-MER	P. 7-8
POURQUOI UN AGENDA 21 ?	
QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?	
POINTS DE REPÈRE	
LA STRATEGIE MUNICIPALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	P. 9
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L'AGENDA 21	
AXE 1	P. 10-13
POUR SUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES	
AXE 2	P. 14-15
AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE	
AXE 3	P. 16-17
FAVORISER L'ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE	
AXE 4	P. 18-20
FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA CONVIVIALITÉ CAGNOISES	
AXE 5	P. 21-23
RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE	
SUIVRE ET EVALUER LE PROGRAMME D' ACTIONS	P. 24-25
CONTACT	P. 26

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

« Penser global...

Le développement durable est un engagement international.

La prise de conscience s'est construite progressivement autour de différentes rencontres à l'échelle mondiale.

Ainsi, la déclaration de Rio du sommet de la terre en 1992 a permis de placer le développement durable sur le devant de la scène. Elle est devenue le texte fondateur des grands principes en définissant les trois piliers que sont le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement. Les pays signataires se sont également engagés pour la mise en place d'un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle : l'Agenda 21. C'est un document qui "aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et qui cherche à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au siècle prochain". Par la suite, en 2002 lors du sommet de Johannesburg, un traité a été signé pour la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité et, enfin, en 2005 fut signé le protocole de Kyoto concernant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

...pour agir local »

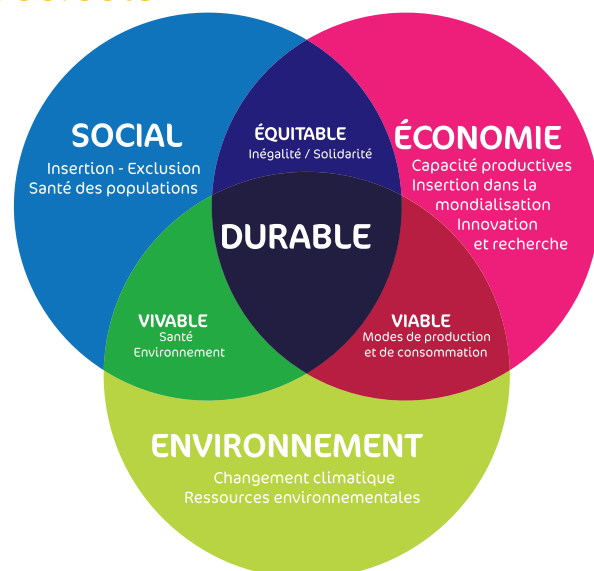
Une volonté nationale pour une mise en marche des collectivités territoriales.

Dans ce contexte fort, et depuis plusieurs années, la France s'est elle aussi engagée dans une démarche en faveur d'un développement durable. Afin d'encourager les collectivités à mettre en œuvre des actions sur leur propre territoire, la première Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003, a permis de favoriser la mise en place d'Agendas 21 locaux, ainsi que toute autre démarche volontaire alliant les trois principes du développement durable. Le Grenelle de l'Environnement a aussi permis de faire évoluer les mentalités par des prises de position concrètes, et par l'instauration d'un cadre législatif adapté aux enjeux globaux de changement climatique et de crise économique.

Les différents travaux et réflexions qui ont lieu au niveau national ont pour objet la définition d'un nouveau modèle de développement ne remettant pas en cause les capacités des générations futures à répondre à leurs besoins.

Les trois piliers du développement durable

« UN PROGRÈS ÉCONOMIQUE FAVORABLE AU PROGRÈS SOCIAL ET RÉDUISANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT »



L'AGENDA 21 DE CAGNES-SUR-MER

Pourquoi un agenda 21?

La commune de Cagnes-sur-Mer a souhaité s'engager dans la mise en place d'un Agenda 21 afin de répondre à différents objectifs : mieux connaître son territoire, dresser le bilan des actions déjà engagées, répertorier les pratiques en matière de développement durable, recueillir le ressenti des habitants à travers plusieurs étapes de concertation, établir une stratégie pour tendre vers l'élaboration d'un plan d'actions et, enfin, mettre en place des outils de pérennisation du projet.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

"Agenda 21" signifie "programme d'actions pour le XXIème siècle". Il s'agit d'une démarche dont la mise en oeuvre conditionne la progression de manière raisonnée de notre société vers une amélioration de la qualité de vie.

Inscrit dans les 5 finalités (ci-contre) de la Stratégie Nationale de Développement Durable, l'Agenda 21 est une approche innovante par son apport en termes de gouvernance tant en interne (échanges interservices) qu'en externe (implication de la population et des acteurs locaux).

Un Agenda 21 est un programme d'actions issu d'une démarche transversale visant à faire émerger des initiatives locales exemplaires face à des enjeux globaux et locaux.

A l'échelle de la collectivité, cette démarche est d'autant plus importante qu'elle a été réalisée avec l'aide de la participation de tous et s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire (citoyens, élus et autres décideurs, institutions, associations, entreprises, etc.).

L'Agenda 21 vise ainsi à établir le document de référence



en matière de développement durable de la collectivité et regroupera, sous un même "label", les actions déjà en cours de réalisation ainsi que les nouvelles pour les cinq ans à venir.

L'élaboration d'un Agenda 21 n'est pas un projet supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux démarches déjà engagées par la commune. Pour Cagnes-sur-Mer, il s'agit de se doter d'une véritable stratégie concertée et lisible qui vise à renforcer la cohérence des politiques locales en s'appuyant sur un programme d'actions ciblées et des partenaires mobilisés.

POINTS DE REPÈRE



Automne 2009 – Hiver 2010

Phase 1 : La mobilisation des acteurs

Cette première phase a consisté à préparer le lancement de l'Agenda 21 en sensibilisant l'ensemble des acteurs du territoire, depuis l'équipe municipale jusqu'aux habitants. Des entretiens ont été réalisés auprès des services, des élus et des partenaires. La population a pu être informée, quant à elle, grâce à un sondage diffusé dans le magazine municipal, une lettre d'information, et un "Forum 21" de lancement. Ces moments de rencontre et d'échanges ont permis de faire connaître la démarche engagée par la Ville.

Printemps 2010 - Été 2010

Phase 2 : Le diagnostic partagé

Étape 1 : une première phase a permis d'établir un état des lieux du territoire sur des thématiques concernant l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique, l'équité sociale et culturelle, ainsi que la gouvernance. Elle a aussi permis de mettre en avant une série d'enjeux propres au territoire de Cagnes-sur-Mer.

Étape 2 : ce diagnostic a ensuite été enrichi par la vision des habitants grâce aux résultats de l'enquête et lors d'ateliers thématiques organisés en juin 2010.

Automne 2010- Hiver 2011

Phase 3 : La Stratégie Municipale de Développement Durable

La Stratégie Municipale de Développement Durable a permis de définir les orientations et les objectifs de la commune répondant aux enjeux du territoire, et mis en avant dans le diagnostic partagé.

Printemps 2011 - Automne 2011

Phase 4 : Le programme d'actions et son évaluation

Afin de répondre aux objectifs stratégiques fixés par la ville, **50 actions** ont été définies sur la base d'une nouvelle concertation mise en place en juin 2011.

Par la suite, ce programme d'actions a fait l'objet d'une réunion de présentation aux habitants le 26 novembre 2011.

2011 - 2016

Suivi et évaluation

L'Agenda 21 sera évalué tous les ans, s'inscrivant alors dans un processus d'amélioration continue en fonction des résultats sur le terrain et de l'évolution du contexte global.



LA STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5 engagements pour une ville durable

1 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

Préserver le patrimoine naturel et valoriser les corridors écologiques (autour de la Cagne, du Loup et du Malvan)

Préserver la ressource en eau

Développer une politique globale de l'énergie

Améliorer les pratiques de tri et la réduction des déchets à la source

Développer l'éco-construction sur le territoire

Aller vers un enracinement de la "culture du risque" chez les Cagnois

2 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Valoriser l'identité de la ville et de ses quartiers tout en veillant à une consommation économe des espaces

Favoriser l'adaptation et la diversification de l'offre de logements à la demande

Favoriser une mobilité durable et améliorer la qualité de l'air

Développer et valoriser les espaces verts et de détente

3 - FAVORISER L'ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

Dynamiser l'économie locale

Améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi et développer les actions d'insertion

Dynamiser le commerce et l'artisanat

Maintenir et redynamiser l'agriculture

Favoriser le développement des éco-entreprises

4 - FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA CONVIVIALITÉ CAGNOISES

Encourager l'épanouissement des jeunes

Renforcer la solidarité dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations

Prendre en compte les personnes handicapées et à mobilité réduite

Favoriser la convivialité cagnoise, le civisme et la responsabilité de tous

Maintenir et adapter l'offre culturelle et sportive de qualité

5 - RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE

Renforcer les dispositifs d'information, de communication et de participation pour une mobilisation de tous les citoyens

Devenir une collectivité éco-exemplaire

Sensibiliser et éduquer tous les citoyens au développement durable

Renforcer la transversalité et la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire

Développer la solidarité internationale et la coopération décentralisée

AXE 1

POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

La ville de Cagnes-sur-Mer est engagée depuis plusieurs années dans une politique environnementale volontariste qui s'est traduite par des actions de protection du milieu naturel et une optimisation de la gestion des ressources.

Ces actions concernent particulièrement la protection de la ressource en eau face aux pollutions et aux gaspillages, les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, ou bien la préservation des milieux naturels aquatiques et terrestres. Compte-tenu de la richesse de ses ressources et de son patrimoine naturel, ainsi que des impacts engendrés par un développement urbain accéléré, il s'agit pour la ville de poursuivre et de mettre en cohérence les efforts

déjà investis tout en fixant des objectifs ambitieux de préservation de l'environnement. Le développement du territoire doit en effet prendre en compte les contraintes et les risques auxquels il est exposé, mais doit répondre aussi à un objectif d'équilibre et de "sobriété".

À travers cet axe, et consciente des enjeux très importants dans ce domaine, la ville met en avant l'effort à consentir pour une meilleure gestion de la ressource énergétique et affiche la volonté d'une mise en valeur du territoire pour le bien-être de ses habitants avec, par exemple, l'aménagement de corridors écologiques.



OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET VALORISER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES (AUTOUR DE LA CAGNE, DU LOUP ET DU MALVAN)

- ▶ **Poursuivre la mise en valeur des zones naturelles protégées, intégrer des trames vertes et bleues dans le PLU** - En intégrant dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues que constituent les rivières, il s'agit d'en stopper la fragmentation, de conserver les surfaces qu'elles occupent en les protégeant de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, et d'aménager harmonieusement ces espaces de manière à en permettre l'accès au public.
- ▶ **Poursuivre la gestion éco-responsable des espaces verts** - Il s'agit de mettre en application l'ensemble des actions inscrites au Schéma Directeur de Développement des Espaces Verts : lutte biologique, gestion différenciée, gestion raisonnée de l'eau, politique de l'arbre, valorisation des déchets verts etc.
- ▶ **Poursuivre la mise en place annuelle de la journée de l'environnement avec les scolaires.**
- ▶ **Organiser une journée annuelle de conseil sur la gestion des espaces verts.**

AXE 1

POUR SUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

► **Construire une nouvelle station d'épuration suivant les normes les plus performantes concernant la protection de l'environnement** – Cette action, portée par la Métropole de Nice-Côte d'Azur, consiste à développer un traitement de l'eau performant, valoriser les boues sur site afin de développer une approche énergétique ambitieuse et durable, réduire drastiquement les nuisances olfactives grâce

à des équipements entièrement couverts, et inscrire le projet dans une démarche de certification internationale "qualité environnementale".

► **Mettre en place la radiorelevé pour la gestion des consommations d'eau dans les bâtiments communaux.**



ZOOM SUR LE « ZÉRO PESTICIDE »

La Commune de Cagnes-sur-Mer est engagée dans la réduction des pesticides pour l'entretien de ses espaces verts depuis 1995. Après avoir réduit les traitements dans un premier temps, l'objectif est devenu plus global par la suite.

Un éventail de solutions a ainsi été testé en fonction des sites afin de limiter l'utilisation de produits chimiques pour le désherbage (notamment par des aménagements au pied des végétaux comme les paillis, les géotextiles, les graviers,

ou les écorces de pin collées à la résine).

D'autres dispositifs ont également été mis en place comme le désherbage thermique dans les cimetières et sur les plages, l'amélioration de la qualité des sols (par l'incorporation de lombrics), la préférence pour des essences méditerranéennes (plus résistantes et favorisant la biodiversité locale), la mise en place d'insectes "utiles" (coccinelles pour lutter contre les insectes nuisibles) et par des traitements à base de produits

biologiques effectués ponctuellement sur les arbres et arbustes.

Ainsi, la réussite du "zéro phyto" passe par la mise en œuvre de plusieurs actions et surtout par l'implication de tous les acteurs : élus, jardiniers, administrés et agents municipaux. Dans ce cadre, la formation du personnel et l'information à l'ensemble des acteurs sont également des éléments déterminants.

AXE 1

POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ÉNERGIE

► **Programme AGIR (volet Énergie de l'Agenda 21 – voir zoom ci-dessous)**

► **Mettre en place le projet d'Ecology Box** – Ce dispositif encourage l'ensemble des familles à une consommation responsable de l'énergie, la protection des ressources en eau, et la lutte contre la précarité énergétique. L'association Azzura Lights fait intervenir ses techniciens pour la pose des équipements de "l'Ecology Box" et met en place un dispositif social d'accompagnement adapté à chaque famille.

► **Poursuivre les actions d'extinction de l'éclairage ornemental de certains bâtiments de la ville deux fois par an.**

► **Mettre en place le projet pilote "Ville Développement Durable" sur la zone du Cros** – Cette action concerne la mise en place par la Métropole Nice Côte d'Azur d'un système de capteurs thermiques et de qualité de l'air à l'intérieur de certains bâtiments communaux, d'un réseau de candélabres communiquant en télégestion favorisant les économies d'énergie, et d'un réseau de capteurs environnementaux (air, température, pollution, etc.).

« GRÂCE À L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ÉCOLE DE LA PINÈDE, 5 TONNES DE CO₂ SONT ÉCONOMISÉES PAR AN »



OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

► **Mettre en place par convention un système de recyclage du matériel informatique** – Cette action, qui vise l'obtention du label "Ordi 2.0", repose sur la collecte, le conditionnement et la redistribution du matériel informatique municipal. Elle permet le recyclage du matériel, mais aussi l'équipement à bas prix d'une population moins aisée. Cette action sera réalisée par une association employant des personnes en insertion professionnelle.

► **Mettre en place la collecte des déchets alimentaires dans les cantines scolaires** – La ville s'est engagée dans une opération pilote qui concerne la collecte sélective des déchets propres à la restauration collective scolaire.

ZOOM SUR LE PROGRAMME AGIR

Depuis 2010, Cagnes-sur-Mer a reçu l'appellation "Commune Lauréate Année 1" du programme A.G.I.R. pour l'Énergie (Action Globale Innovante pour la Région). Cette appellation valorise les efforts accomplis par la Commune en terme de développement durable, et a surtout permis l'instauration d'une véritable politique de maîtrise de l'énergie à travers la mise en place d'un plan en 52 actions et 13 objectifs répartis sur trois ans.

Ces actions concernent, entre autres, la réhabilitation progressive des bâtiments communaux avec des matériaux durables, l'installation de chauffe-eaux solaires thermiques sur les toitures des restaurants scolaires, l'information des citoyens sur la question énergétique, l'achat de véhicules électriques, ou la génération de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), dispositif mis en place grâce au Grenelle de l'Environnement permettant de valoriser

financièrement les investissements effectués envers des équipements énergétiquement viables.

À terme, l'objectif est d'obtenir une réduction sur l'émission de gaz à effet de serre et de favoriser l'essor des énergies renouvelables, tout en garantissant la mise en place d'un travail commun et transparent avec la population en vue de développer une synergie sur le territoire.

AXE 1

POURUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER L'ÉCO-CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE

► **Intégrer la Qualité Environnementale (QE) dans toutes les constructions neuves** - Il s'agit d'intégrer les critères de qualité environnementale dans les futurs projets de construction de la commune. Les deux projets en cours sont la Cité Marchande et le bâtiment d'accueil du Domaine Renoir, qui respectent déjà des critères de qualité environnementale au-delà des obligations réglementaires. La Cité Marchande intègre une réglementation thermique "RT 2005" au-delà de la norme (pour ce type de halle non chauffée), et comprend des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment d'accueil du Domaine Renoir intègre, quant à lui, la RT 2012 avec une toiture végétalisée.

« **UNE ÉCONOMIE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE 570 FOYERS PENDANT UN AN GRÂCE À DES ACTIONS PERFORMANTES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DEPUIS 2009** »



OBJECTIF 6 : ALLER VERS UN ENRACINEMENT DE LA "CULTURE DU RISQUE" CHEZ LES CAGNOIS

► **Poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs** – Cette action passe par la sensibilisation générale aux risques majeurs auprès de différents publics, par la poursuite de l'utilisation du système de téléalerte et par la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).



AXE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Le cadre de vie est à la croisée des domaines de l'aménagement du territoire, des transports et de l'habitat. Il est abordé dans l'Agenda 21 dans une optique de qualité de vie pour les habitants.

À ce jour, la ville de Cagnes-sur-Mer rencontre plusieurs contraintes. En effet, le territoire est fragmenté par un relief traversé d'infrastructures de transports lourdes, et subit les conséquences d'une urbanisation rapide et incontrôlée depuis les années 70. La traduction de ces contraintes se décline dans les domaines de l'urbanisme, du logement et des transports. Dans ce contexte, il n'est pas toujours aisé pour la population de se déplacer, d'accéder aux commerces et aux services, ou de se loger.

À travers cet axe, la ville s'engage à tendre vers une amélioration de la qualité du cadre de vie par des efforts à accomplir en termes d'animations commerciales, d'offre de logements et d'harmonisation urbaine (qualité architecturale, espaces verts et parcs urbains). Cet axe se donne aussi pour ambition l'amélioration de certains aménagements afin de rendre la commune plus accessible et plus "pratique", de manière à garantir une cohabitation sereine entre tous les modes de déplacements.



OBJECTIF 1 : VALORISER L'IDENTITÉ DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS TOUT EN VEILLANT À UNE CONSOMMATION ÉCONOME DES ESPACES

► **Mettre en place le projet d'aménagement global du Cœur de Ville** - Il s'agit ici d'apporter une réponse globale en terme de restructuration du centre-ville en valorisant son attractivité, son accessibilité, ainsi que la cohésion sociale et la mixité des activités. Cette action repose sur l'amélioration des transports en commun, la restructuration de la voirie, le projet de quartier durable à la Villette et le développement du quartier du Béal (tous deux positionnés sur des objectifs de mixité sociale).

► **Mettre en œuvre les projets de requalification des espaces publics** – Cette action globale s'articule autour de plusieurs axes : la sécurité routière et la lutte contre les nuisances liées à la circulation, l'embellissement et l'amélioration de la qualité des quartiers, et l'amélioration de l'accessibilité des quartiers par la prise en compte des personnes à mobilité réduite.

► **Rénover un jardin d'enfants par an en intégrant des critères de qualité et de développement durable.**

« ENVIRON 15 KILOMÈTRES
DE PISTES CYCLABLES
SUR LA COMMUNE EN 2011 »

AXE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS À LA DEMANDE

► **Poursuivre l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins et favorisant la mixité sociale -**

Cette action s'inscrit dans la politique déjà engagée par la commune d'adaptation de l'offre de logements à la diversité de la demande (construction de logements étudiants par exemple). Elle vise par ailleurs à répondre aux objectifs des 20% de la loi SRU (résidences du Béal, quartier Saint Jean, Z.A.C. des Travaux).

OBJECTIF 3 : FAVORISER UNE MOBILITÉ DURABLE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

► **Promouvoir la marche à pied** – Cette action globale s'articule autour de la poursuite du permis piéton dans les écoles, la mise en place d'un projet pilote de pédibus, et la réhabilitation des chemins piétons.

► **Acquérir un ou deux véhicules décarbonés pour la Mairie par an** – En 2010 et 2011, trois véhicules ont été acquis. Un utilitaire électrique pour le service des espaces verts, un véhicule léger pour les appariteurs et un hybride pour les élus. Cette politique d'exemplarité va se poursuivre pour les années à venir.

► **Poursuivre l'organisation des "Dimanches Malins" en y associant des animations de sensibilisation sur le développement durable.**



OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER ET VALORISER LES ESPACES VERTS ET DE DÉTENTE

► **Mettre en place le parcours santé à proximité du Parc des Sports Pierre Sauvaigo** – Cette action répond au souhait d'attribuer une plus grande place aux parcs urbains de loisirs en définissant un "poumon vert" au sein du territoire, tout en valorisant le potentiel de développement des activités physiques de plein air.

► **Aménager le parc des Canebiers pour en faire un espace de détente** – Ce projet s'articule autour de l'aménagement d'un espace de détente en cœur de ville, pour permettre la mise en place d'un lieu fréquenté par toutes les générations, et pour tout type d'activité récréative.

ZOOM SUR LE PARCOURS SANTÉ

Plus d'un hectare de terrain au Parc des Sports Pierre Sauvaigo a été destiné à la mise en place d'un parcours sportif de santé se situant dans le prolongement du Parc des Bugadières.

Le parcours santé, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale en harmonie avec la volonté d'un développement durable, est prévu

pour être accessible à tous. Il s'adresse aux enfants, aux adultes et aux personnes à mobilité réduite grâce à des aménagements étudiés. Le parcours se déroule sur une distance d'environ 1000 mètres et dispose de onze aires comprenant 20 agrès dont 6 accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les aires ont été également

aménagées avec des espaces verts et de nombreux arbres d'essences méditerranéennes afin de rendre le site plus agréable et plus ombragé.

Il s'agit d'un parcours novateur et exemplaire concourant pour le label "Tourisme et Handicap".

AXE 3

FAVORISER L'ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

La ville de Cagnes-sur-Mer se caractérise par sa vocation résidentielle, mais la politique volontariste de la commune, conjuguée aux actions de la Métropole, contribue également à l'essor de la vie économique locale.

Au travers de nombreux dispositifs tels que le FISAC, les Zones d'Activités Économiques et les Zones d'Aménagement Concerté, la commune favorise l'émergence des Petites et Moyennes Entreprises. Mais il existe de nombreux autres potentiels sur le territoire méritant d'être davantage exploités en profitant de l'opportunité que représentent les nouvelles niches issues de l'économie responsable et solidaire.

Cet axe donne une orientation globale en matière de développement économique visant à valoriser l'ensemble des potentiels de l'économie locale. Il s'appuie à la fois sur la dynamisation de la création d'entreprises, les nouvelles activités liées à l'environnement et à l'économie solidaire, la valorisation de secteurs en perte de vitesse ou partiellement mis en valeur (par exemple l'agriculture), la dynamisation du commerce de proximité face à la concurrence des grandes zones commerciales, ou encore la valorisation des atouts touristiques cagnois dans un sens nouveau, plus ancré dans des principes de responsabilité sociale et environnementale.



OBJECTIF 1 : DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

► **Poursuivre le développement selon des critères de développement durable des Zones d'activités (ZAC)** – Le développement des zones d'activités, porteuses de dynamisme économique, nécessite l'intégration de conditions optimales à l'installation des entreprises (services et infrastructures), mais favorise également des critères de qualité environnementale au niveau des aménagements et des constructions.

► **Créer un guide de l'éco-consommateur cagnois** – Il s'agit de recenser dans un même document les services publics, les commerces et les associations collecteurs d'objets à recycler (vêtements, piles, électro-ménager, livres, etc.). Ce guide pourra être diffusé à l'accueil de la mairie ainsi que sur le site Internet

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LES DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI ET DÉVELOPPER LES ACTIONS D'INSERTION

► **Mettre en place un salon de la formation professionnelle orienté vers les filières vertes.**

AXE 3

FAVORISER L'ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE



OBJECTIF 3 : DYNAMISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

► **Poursuivre la mise en place du FISAC** – Le FISAC développé dans les zones du Cros, des Vespins et du Val Fleuri, vise à garantir une offre de commerces et de services de proximité, et à développer des aménagements de qualité au sein des secteurs commerciaux de manière à les rendre plus attractifs et dynamiques.

► **Poursuivre l'opération "les Artisanales"**.

OBJECTIF 4 : MAINTENIR ET REDYNAMISER L'AGRICULTURE

► **Accompagner le développement de l'agriculture locale et bio** – Cette action globale vise à préserver les terres agricoles présentes sur le territoire communal en dynamisant les activités d'exploitation par la diversification des formes (jardins familiaux), et en promouvant des pratiques plus responsables et respectueuses de l'environnement et de la santé.

► **Développer l'achat de produits bio dans la restauration scolaire** – En intégrant au niveau des cantines scolaires un produit bio par repas et par jour, cette action vise à sensibiliser les plus jeunes mais aussi à leur permettre à tous d'avoir accès à une alimentation plus saine. Par ailleurs, elle contribue à valoriser et soutenir les producteurs investis dans une démarche de qualité.

« 1 PRODUIT BIO PAR JOUR ET PAR REPAS DANS TOUTES LES ÉCOLES »

OBJECTIF 5 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCO-ENTREPRISES

► **Diagnostic et sensibilisation sur les déchets pour les entreprises des zones d'activités** – Cette action propose la réalisation de pré-diagnostic par la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'effectuer un inventaire des différents déchets générés sur les zones d'activités et de sensibiliser les entreprises sur le sujet.

ZOOM SUR LE FISAC

Deux programmes de revitalisation du commerce, de l'artisanat et des services de proximité ont été mis en œuvre avec succès en Centre-ville et au Cros-de-Cagnes. Ils ont été élaborés grâce à un partenariat entre la commune de Cagnes-sur-Mer, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et les associations de commerçants.

Ces programmes se sont déroulés avec la contribution financière du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (d'où l'appellation de "F.I.S.A.C."). Le FISAC permet de favoriser une synergie autour d'un projet grâce à une mobilisation de toutes les instances publiques et privées concernées en faveur du commerce cagnois de

proximité. Il permet donc de financer des opérations d'aménagement urbain, de signalétique commerciale, de rénovation des devantures et de promotion de l'activité commerciale afin de renforcer l'attractivité de l'espace marchand urbain dans sa diversité, et d'améliorer le niveau de qualité de vie en ville.

AXE 4

FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA CONVIVIALITÉ CAGNOISES

La ville a choisi de définir un axe consacré à la solidarité et à la convivialité entre ses habitants. Cette orientation s'inscrit pleinement dans l'optique d'un développement durable s'articulant autour de plusieurs finalités, dont l'épanouissement de tous les êtres humains et la prise en compte de la cohésion sociale et de la solidarité entre les générations.

La commune de Cagnes-sur-Mer est relativement préservée des problèmes de précarité socio-économique, de discrimination et de stigmatisation sociale. Elle bénéficie sur son territoire d'un tissu associatif riche permettant de nombreuses initiatives dans les domaines favorisant le lien social. De son côté, la commune est fortement engagée sur les questions

d'éducation, de santé, d'intégration des personnes handicapées, des services aux personnes âgées et d'offre sportive. Elle compte en effet de nombreuses activités permettant des échanges entre les habitants. Toutefois, les évolutions globales de la société entraînent un phénomène d'isolement entre les personnes, ainsi qu'un cloisonnement entre les différentes classes sociales et entre les générations.

La ville se donne alors pour ambition de développer les opportunités d'échanges entre les Cagnois tout en poursuivant les actions déjà engagées. Elle pourra s'appuyer sur des initiatives d'associations, de comités de quartier ou de particuliers afin de les valoriser et de les reproduire sur le reste du territoire.



OBJECTIF 1 : ENCOURAGER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

- **Rénover un microsite par un selon des critères de développement durable** - Cette action doit pouvoir contribuer à une plus large prise en compte de la jeunesse cagnoise dans les projets de la ville et favoriser une mise à disposition d'espaces de rencontres et de divertissements (microsites des Violettes, Daudet, Giono, Canebiers).
- **Mettre en œuvre la création d'un jardin potager bio à Planète Jeunes** - Cette action s'inscrit dans une perspective pédagogique autour de la préservation d'un espace vert en milieu urbain, vecteur de qualité paysagère, et autour d'une agriculture biologique de proximité favorisant un lien social et intergénérationnel.
- **Créer une maison des jeunes de 18-25 ans.**

« **CRÉATION D'UNE
CRÈCHE ET D'UNE
MAISON DE RETRAITE
AUX VILLAGES D'OR** »

AXE 4

FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA CONVIVIALITÉ CAGNOISES

OBJECTIF 2 : DYNAMISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

- ▶ **Développer les équipements intergénérationnels** - Cette action globale vise à multiplier les lieux et les opportunités d'échanges entre les générations. Elle repose sur la création en un même lieu d'une crèche et d'une maison de retraite, comme c'est déjà le cas au foyer-logement et halte-garderie de la Fraternelle.
- ▶ **Lancer une étude pour la construction d'un équipement culturel structurant en centre-ville** - Cette action vise à programmer un équipement multi-usages au service de tous les Cagnois.
- ▶ **Créer un annuaire des associations sur le site web de la ville avec une identification des associations spécialisées dans le Développement Durable.**



OBJECTIF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE

- ▶ **Mettre en œuvre le Schéma Directeur Immobilier du Handicap** - Il s'agit d'une planification de travaux annuels pour rendre accessible les bâtiments communaux (voir zoom ci-dessous).
- ▶ **Mettre en place une formation spécialisée des agents d'accueil de la ville pour l'accueil des personnes à handicap mental.**

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA CONVIVIALITÉ CAGNOISE, LE CIVISME ET LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

- ▶ **Poursuivre, valoriser et étendre les initiatives en matière d'animation dans la ville et au sein des quartiers, ainsi qu'en matière d'animations intergénérationnelles** - Cette action globale vise à développer les initiatives existantes sur la commune orientées vers la convivialité, la solidarité, la cohésion sociale et les échanges intergénérationnels. Elle consiste notamment à identifier des acteurs (associations, comités de quartiers, individus isolés) déjà investis activement dans des actions d'animation sociale et culturelle, afin de les soutenir ou encore de faire partager leur expérience.
- ▶ **Poursuivre l'action de médiation auprès des citoyens** - Cette action vise la sensibilisation et l'éducation au respect des règles de vie et aux principes du développement durable. Elle repose notamment sur l'élaboration d'une Charte du Civisme.

ZOOM SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER DU HANDICAP

L'accessibilité est une des conditions primordiales permettant à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne. Les logements, les espaces publics, les services et les transports doivent permettre leur usage par toute personne en toute autonomie.

Aussi, en tant que propriétaire des bâtiments communaux, la ville a obligation de satisfaire aux

évolutions réglementaires afférentes à l'accessibilité du cadre bâti, tout en tenant compte de tous les handicaps : moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. L'accessibilité des bâtiments doit ainsi être garantie afin de permettre à chacun d'utiliser tous les équipements.

Dans ce cadre, la commune a élaboré un Schéma Directeur Immobilier du

Handicap qui a permis d'établir un bilan de la réglementation, un diagnostic du niveau actuel d'accessibilité et un plan d'actions. Ce document a permis la formalisation d'un programme pour la mise en accessibilité progressive de l'ensemble des bâtiments communaux avec une attribution budgétaire de 350 000 € par an.

AXE 4

FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA CONVIVIALITÉ CAGNOISES

OBJECTIF 2 : MAINTENIR ET ADAPTER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

► **Développer les activités sportives pour personnes handicapées** - Cette action vise à valoriser et à développer encore davantage les initiatives existantes en matière d'intégration des personnes handicapées (tennis en fauteuil, handiplage, handivoile, section danse adaptée, parcours santé).

► **Intégrer dans le projet de Zone d'Activités de Saint-Jean la création d'espaces de loisirs** - Il s'agira ici de mettre en place une offre de divertissements et de loisirs (bowling, galerie d'art contemporain, cinéma et centre de bien-être), de permettre l'essor d'entreprises "vertes" ou éco-responsables et de favoriser la qualité paysagère de l'aménagement par la présence d'espaces verts offrant un espace convivial, de détente et de rencontre.



AXE 5

RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE

Ce volet, dédié à la mobilisation citoyenne et transversal aux quatre précédents, s'inscrit dans la continuité de la politique communale de ces quinze dernières années. Avant même de s'engager dans l'Agenda 21, la ville avait su créer un espace de concertation et de dialogue avec ses habitants par l'élaboration de deux "Livres Blancs". La commune associe les citoyens à ces projets, mais cherche également à développer le respect des règles en société et l'éducation aux principes du développement durable, notamment chez les plus jeunes.

Malgré les nombreux dispositifs déjà en place, la ville est consciente des progrès supplémentaires à

effectuer en matière de mobilisation pour toucher une plus grande partie du public. Elle s'engage donc à améliorer les espaces de concertation afin d'inscrire les projets dans une logique de co-construction, mais aussi à perfectionner les moyens d'informations et de communication. Elle se donne pour objectif de mieux responsabiliser ses citoyens, tous âges confondus, et compte sur un changement progressif des pratiques de chacun pour des comportements plus durables. Cette politique de sensibilisation et de pédagogie passe aussi par l'exemplarité de l'équipe municipale dans ses pratiques et dans son organisation interne.



OBJECTIF 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION POUR UNE MOBILISATION DE TOUS LES CITOYENS

► **S'appuyer davantage sur le support informatique pour délivrer l'information** – Il s'agit de poursuivre et de promouvoir les moyens mis en œuvre par la ville dans le but de diffuser une information pédagogique, tout en favorisant l'amélioration et l'adaptation des différents dispositifs existants : newsletter, site Internet, journaux électroniques, téléalerte etc.

► **Poursuivre la concertation permanente autour des projets de la collectivité** - Il s'agit d'inscrire la commune dans une démarche de "projets communs" qui passe par l'amélioration de la participation des habitants et acteurs du territoire au débat et à la prise en compte de leurs avis. La mise en place de réunions de concertation autour du déroulement de l'Agenda 21 et de son évaluation participe de cette volonté.

AXE 5

RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE



OBJECTIF 2 : DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ ÉCO-EXEMPLAIRE

► **Développer les dispositifs inscrivant la municipalité dans l'exemplarité en termes de développement durable** – L'ensemble des actions regroupées ici ont pour objectif d'être éco-responsables et exemplaires dans les pratiques et l'organisation interne de la commune. Ces actions concernent la politique d'achats, la sensibilisation des agents et des élus (manuel d'éco-gestes et formation à l'éco-conduite), ou la constitution d'un pôle de référents développement durable à l'intérieur des services.

OBJECTIF 3 : SENSIBILISER ET ÉDUIQUER TOUS LES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

► **Organiser un évènement phare autour du Développement Durable** – Il s'agit ici de favoriser la mise en place d'un évènement phare autour du développement durable pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et de la population (tous âges confondus). Lors de cette journée, il s'agirait d'apporter des réponses pratiques et concrètes en termes d'éco-responsabilité, d'économies d'énergies, de pratiques de jardinage, etc.

« **DE NOMBREUX DISPOSITIFS PERMETTENT D'ASSOCIER LA POPULATION À LA VIE PUBLIQUE : LES COMITÉS DE QUARTIER, LES RÉUNIONS PUBLIQUES, LE SITE INTERNET, ETC** »



AXE 5

RENFORCER LA MOBILISATION CITOYENNE



OBJECTIF 4 : RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE

- **Développer un nouvel Intranet et étudier la mise en place d'un extranet pour la diffusion de l'information** – Cette action permettra d'assurer une transversalité entre les services et de mieux favoriser l'accès au partage de l'information en réduisant l'usage de documents papiers.

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **Organiser un échange d'expérience et de savoir-faire autour du développement durable avec la ville jumelée (Passau) ou d'autres collectivités européennes et méditerranéennes** - Cette action vise à favoriser un partage d'expériences entre des collectivités européennes ou méditerranéennes de manière à capitaliser les retours sur les pratiques mises en oeuvre dans l'ensemble des domaines du développement durable.

ZOOM SUR LA FORMATION ÉCO-CONDUITE

Dans le cadre de la politique d'éco-exemplarité de la ville, une formation à l'éco-conduite a été mise en place par la Direction des Ressources Humaines. Les premières formations ont eu lieu en novembre 2011 et ont concerné une trentaine d'agents. Cette action sera ensuite reconduite en 2012 avec pour objectif, à terme, la formation de tous les agents utilisant les véhicules

de service.

À travers cette première phase de sensibilisation, la ville souhaite modifier peu à peu l'attitude du conducteur au volant pour l'inciter à rationaliser l'usage de son véhicule tout en limitant sa consommation de carburant.

Il s'agit également d'adopter une conduite en toute sécurité. De ce fait et par cette conduite raisonnée

et plus économe, la commune tend à diminuer les impacts du trafic automobile sur l'environnement.

Le premier cycle de formations en 2011 a été accueilli avec enthousiasme par les agents qui ont pu apprécier les avantages d'une conduite mesurée et facile à mettre en oeuvre dans la vie professionnelle, comme dans la vie de tous les jours.

SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN D'ACTION...

Suivre les actions

Une fois le programme défini, la mise en œuvre des 50 actions doit être accompagnée d'un travail de suivi et d'évaluation de la part des porteurs de projets.

De cette manière, la collectivité s'engage dans une dynamique d'amélioration continue faisant partie des principes clés et incontournables de l'Agenda 21.

Dans quel but ?

Le suivi et l'évaluation vont permettre :

- de faciliter la mise en œuvre des actions grâce à un cadre opérationnel de suivi ;
- de mesurer l'ampleur des changements et d'apprécier si les objectifs ont été atteints ;
- d'apprécier l'efficacité de l'action en comparant les efforts investis et les résultats obtenus ;
- de maintenir une dynamique de mobilisation des acteurs du territoire : élus, agents, habitants ou autres acteurs privés et associatifs associés à la démarche.

Comment ?

Chaque action a été définie en intégrant un certain nombre d'informations opérationnelles comme l'affectation de budgets et de moyens, ainsi que la définition d'échéances de réalisation. Ce sont ces éléments qui vont permettre d'assurer un suivi simultanément à la mise en œuvre.

Des indicateurs ont également été associés à chaque action dans le but d'évaluer leurs effets et leur capacité à répondre aux objectifs de développement durable fixés par la commune.

Enfin, un tableau de bord a été mis en place pour permettre de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, afin d'obtenir une vue globale sur le niveau de réalisation et sur les résultats escomptés.

Ce suivi et cette évaluation seront portés par un comité qui réunira différents porteurs et partenaires, dans le but d'établir un bilan annuel qui pourra donner lieu à des ajustements du programme pour l'année suivante.



PROCESSUS ANNUEL DE SUIVI ET D'EVALUATION



CONTACT

Cagnes-sur-Mer
Mairie Principale
Place de l'Hôtel de Ville
06 800 Cagnes-sur-Mer
Tél : 04 93 22 19 00

Retrouvez sur le site internet de la Ville toutes les informations concernant la démarche Agenda 21 :
www.cagnes-sur-mer.fr

Responsable Technique de l'Agenda 21

Service Développement Durable
Centre Technique Municipal
2 Chemin des Mauberts
06 800 Cagnes-sur-Mer
Courriel : f.ibanez@cagnes.fr

Projet réalisé avec la contribution de l'Agence Régionale pour l'Environnement.

© 2012 - Conception : ACS MTE - Crédits photos : Ville de Cagnes-sur-Mer
Tous droits réservés.



Ville de
CAGNES-SUR-MER



